



## L'Europe a tranché : pas de quotas pour la pêche de loisir

L'Europe a renoncé à comptabiliser les captures des pêcheurs de loisir dans les quotas de pêche – les tenants de ce projet dénonçaient, à tort ou à raison, l'impact de la pêche amateurs sur les ressources halieutiques. Les gouvernements européens estiment cependant nécessaire d'évaluer cet impact. Des carnets de prélèvement ou des sondages pourraient ainsi se multiplier. La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers (FNPPSF) se félicite

que les responsables de la Commission européenne des pêches aient renoncé « à leur absurde et funeste projet ». Et ajoute : « Cela ne signifie pas pour autant que nous soyons opposés à toute mesure de restriction. Nous y sommes même favorables si cela concerne une espèce en danger et s'il est démontré scientifiquement et objectivement que le prélèvement de la pêche de loisir est significatif en comparaison des autres prélèvements effectués. »